

FSU

83

ISSN 1282-6553

N°67

Fédération Syndicale Unitaire VAR

Il faut beaucoup aimer les hommes.

Il est des matins où l'on se réveille avec un fort mal de crâne, une nausée qui vous prend. Non, il ne s'agit pas forcément des suites d'une fête qui a duré tard dans la nuit mais des annonces faites par le radio-réveil qui ponctuent les levers matinaux. On jette des bananes sur une ministre, on la compare à un singe ; on fait porter aux émigré-es toutes nos difficultés mais on s'émeut tout de même un peu lorsque des centaines d'entre eux /elles meurent dans un naufrage au large de Lampedusa ; on expulse des enfants scolarisés ; le mouvement «Printemps français» agresse des sections départementales SNUipp-FSU parce que la théorie du «genre» est inacceptable... la liste des dérives extrémistes est longue et souvent démoralisante.

Même mettre un bonnet rouge en ces temps de rigueur hivernale n'est plus un clin d'œil au commandant Cousteau mais un signe de ralliement à des mouvements qui sont en train de se faire manipuler par le patronat. Celui-ci n'hésite pas à détourner l'impatience des populations qui veulent une fiscalité plus juste, en mouvement contre

l'impôt en général. Mais que nous arrive-t-il ? Les media parlent de virage à l'extrême droite, de retour du racisme... Avons-nous tant changé en quelques mois ou est-ce le «changement» qui n'habite plus notre pays ?

Lorsque la pauvreté s'accroît, qu'elle touche aujourd'hui un enfant sur cinq, que les plans de licenciement se multiplient, que le pouvoir d'achat baisse, la peur s'installe. Rien ne sert de crier aux loups et de dénoncer les récupérations politiques opérées par les réactionnaires de tout bord. Les français-es souffrent ou ont peur de devenir des citoyen-nes en souffrance et ils/elles ne croient plus en des lendemains qui chantent.

Il est bien triste de voir qu'on n'annonce une réforme de la fiscalité que pour éteindre un incendie social. Les organisations syndicales ont toujours porté avec des associations, comme ATTAC par exemple, des propositions pour une fiscalité plus juste ; elles ont alerté les pouvoirs publics sur les difficultés des salarié-es, des retraité-es et des privé-es d'emploi ; elles ont manifesté leur colère. Elles n'ont que très peu été entendues au point qu'aujourd'hui certain-es considèrent qu'elles ne servent à rien et qu'il faut casser pour être écouté-es.

Le dialogue social doit être relancé, il ne doit pas seulement constituer un supplément d'âme qui donne bonne conscience au pouvoir. Il faut beaucoup aimer les hommes lorsqu'on veut gouverner, être attentif à eux, comprendre leurs inquiétudes et ne pas s'enfermer dans une tour d'ivoire.

La FSU, avec d'autres, continue à se battre pour le progrès social et une meilleure répartition des richesses. Seul un projet de société démocratique, porteur de perspectives, de progrès peut redonner confiance : le syndicalisme, qui est certes aujourd'hui trop divisé, peut l'incarner et permettre l'organisation des luttes. Renforcer le syndicalisme, faciliter le débat, construire ensemble des alternatives : la FSU s'y engage.

Maryvonne Guignonnet, Secrétaire générale de la FSU du Var.

SOMMAIRE

- P1 : Edito.
- P2 : Professionnalisation des AVS ; Fiscalité.
- P3 : Interview d'un agent territorial ; Stage FSU ; Brèves sur l'actualité.
- P4 : Rythmes scolaires ; Brèves sur l'actualité.
- P5 : Réforme pénale ; Brèves sur l'actualité.
- P6 : RESF ; Regard sur l'extrême droite.
- P7 : Histoire du syndicalisme enseignant ; Conférence/débat sur les prêts toxiques.
- P8 : Entretien avec Mohamed Mechmache.

octobre, novembre, décembre

2013

Trimestriel N° 67

Directrice de la publication
Maryvonne GUIGNONNET
N° de commission paritaire :

0917 S 05032

Marim, 1 rue Mansard
83000 Toulon

Réforme de la fiscalité : chiche !

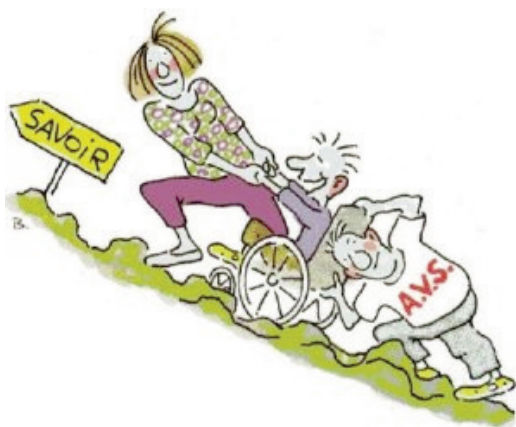
Le premier ministre ouvre des discussions pour une réforme fiscale. La FSU demande depuis longtemps un débat sur la fiscalité car le sujet posé est bien celui de la justice sociale. Le ras le bol contre l'impôt qui s'exprime aujourd'hui est largement alimenté, instrumentalisé et dévoyé par ceux qui préfèrent voir payer les ménages que les entreprises ou mettre à contribution la finance.

Si quelques mesures fiscales ont d'ores et déjà été prises par le gouvernement, certaines ne vont pas dans le bon sens en aggravant les inégalités : l'augmentation des taux de la TVA qui pèsent sur les ménages en est un exemple.

Il est urgent de réconcilier les citoyen-nes avec l'impôt en le réhabilitant comme outil de redistribution des richesses et de financement des services publics. Une réforme fiscale doit permettre de rendre l'impôt plus lisible, plus juste et plus progressif. Les mesures prises à terme devront faire aussi la preuve de l'utilité de ces impôts. Et, pour faire face aux besoins, permettre à l'État et aux collectivités territoriales d'améliorer la situation des citoyens et de développer les services publics nécessaires sur l'ensemble du territoire, il faut sortir de la stigmatisation de la dépense publique et poser la question des recettes. Celle-ci appelle notamment l'amélioration du pouvoir d'achat. Et puis, il faut lutter contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux.

Parallèlement à cette réforme, il est urgent d'engager une politique de relance économique audacieuse, permettant de préserver le tissu industriel et créer des emplois, tout en assurant la transition écologique.

Professionnalisation des AVS : timides avancées



Dans le cadre de la reconnaissance d'un véritable métier d'accompagnant, une partie des auxiliaires de vie scolaire se verront proposer des contrats à durée indéterminée (CDI) dès la rentrée 2014. Ces mesures concerneront uniquement les personnels embauchés en tant qu'assistants d'éducation sur des missions d'AVS, qui auront épuisé leurs droits à renouvellement de contrat, c'est-à-dire au bout de 6 ans.

Une mesure transitoire doit permettre à celles et ceux dont le contrat s'est terminé depuis le 1er janvier 2013 un renouvellement exceptionnel de 10 mois afin qu'ils puissent bénéficier de la CDIisation dès septembre 2014. Dans le Var, cette mesure a d'ores et déjà concerné 25 AVS / AED à la rentrée. Si le décalage entre les annonces du ministère et la mise en œuvre dans les départements n'a pas permis aux personnels concernés d'être maintenus sur leurs postes, il faut espérer que pour les prochains, la situation sera anticipée et leur permettra de poursuivre leurs missions auprès des mêmes élèves.

En ce qui concerne la formation, ces personnels entreront dans un dispositif de VAE, financé par le ministère, qui leur permettra de valider un nouveau diplôme. Ce diplôme sera créé sur la base d'une fusion des diplômes d'aide médico-pédago-

gique et d'auxiliaire de vie sociale. Cette formation aura lieu sur le temps de travail.

Pour la FSU du Var, si cette mesure représente une avancée dans la reconnaissance et la pérennisation de ce métier, on est encore loin des mandats qui revendiquent la création d'emplois statutaires relevant de la Fonction Publique et une voie d'accès à ces métiers pour les personnels ayant déjà exercé.

Un certain nombre de points restent à préciser et des préoccupations demeurent :

En effet, le CDI « Fonction publique », créé par la loi du 12 mars 2012 n'est pas un nouveau corps de la Fonction Publique. Les conditions de travail, de rémunérations (le ministère évoque la base des grilles de la catégorie C) sont à préciser. La quotité de travail serait la même que celle du CDD qu'ils avaient jusque là, le plus souvent à mi-temps.

De plus, les CUI sont exclus de ce dispositif alors que dans le 1er degré l'accompagnement des enfants en situation de handicap est essentiellement assuré par ces types de contrats (64,1%). Les écoles primaires ne seront donc pas les grandes bénéficiaires de ce progrès. La seule avancée pour les CUI serait l'augmentation du temps de formation qui leur permettrait de valider 1/4 du nouveau diplôme relatif à l'accompagnement.

Enfin, le cadre législatif et réglementaire de ces annonces n'est pas encore publié.

La FSU a demandé que les discussions s'ouvrent sans attendre sur ces points.

Isabelle Jouas.



Ces agents qui font fonctionner les établissements scolaires.

Jean-Michel Gallene est chef d'équipe de maintenance au lycée Dumont Durville à Toulon, un grand lycée (2 internats, 250 internes, 1 piscine, 2 gymnases, 2200 élèves ...) dans lequel il officie depuis 1995 : de grandes responsabilités et des tâches multiples.



Jean-Michel avec une partie de son équipe : le jardinier, l'agent chargé de la maintenance des complexes sportifs et l'agent chargé de la maintenance générale.

Peux-tu nous présenter ton parcours ?

J'étais électricien dans le privé et j'ai passé un concours de maître ouvrier dans le secteur public. J'ai été alors nommé en 1994 au lycée de Gassin pour faire de l'encadrement c'est-à-dire gérer les agents de ménage et d'entretien. Cela ne correspondait pas vraiment à mes compétences professionnelles de départ. Ainsi lorsqu'un poste de chef d'équipe a été créé au lycée Dumont, j'ai postulé.

En quoi consiste précisément ton travail ?

On doit gérer la maintenance d'un lycée qui s'étend sur 10 hectares. Il faut s'occuper des espaces verts, des locaux, faire de la serrurerie, de la plomberie, de l'électricité ... Nous travaillons de 6 heures à 18 heures et, du fait des internats, on a

des astreintes de nuit. Il s'agit pour moi d'analyser les demandes, définir les priorités et répartir le travail sur l'équipe d'ouvriers professionnels du lycée. Il faut aussi accueillir et suivre les travaux des entreprises extérieures en collaboration avec l'AREA (l'organisme régional chargé des lycées). Enfin, il faut assurer le suivi des contrôles réglementaires obligatoires des installations.

Pourquoi avoir choisi d'exercer dans la fonction publique plutôt qu'en libéral ou en entreprise ?

Après avoir travaillé plusieurs années dans le secteur privé, j'ai rejoint le service public auquel je suis attaché et que je pense essentiel.

Ton employeur est le conseil régional, tu exerces dans un établissement scolaire géré par l'état : comment cela se passe-t-il ? Peut-il y avoir des tensions entre deux "donneurs d'ordre" à savoir le personnel d'intendance et de direction qui dépendent de l'état, et le conseil régional ?

Je trouve que cela se passe plutôt bien dans mon lycée, mais il est vrai qu'il peut y avoir des interprétations différentes des textes par certains responsables qui se basent sur les BO de l'éducation nationale.

Comment as-tu vécu ton passage de la fonction publique d'état à la fonction publique territoriale avec les lois de décentralisation ? Qu'est-ce qui a changé concrètement ?

Il me semble qu'on a bien plus de considération, et puis l'augmentation des salaires n'a pas été négligeable, sans compter un plan de formation plus complet.

Quelles sont les revendications que tu juges prioritaires pour ton corps de métier ?

Principalement l'équité à tous les niveaux entre les agents des services et ceux des lycées.

Pourquoi es-tu syndiqué à la FSU ?

Car je partage totalement les idées et les revendications de ce syndicat, et que les délégués sont très proches du terrain et de la réalité.

Les parents d'élèves sont forcément des femmes...

C'est ce que l'on devine au travers de cette sympathique démarche de Nathalie

Kosciusko-Morizet qui, le 12 novembre, dans le cadre de sa campagne pour les municipales à Paris, lançait le « café des mamans ». Le principe est simple, discuter avec des parents d'élèves réunis dans un café juste après avoir déposé leurs enfants à l'école pour recréer ce qu'elle décrit comme « un moment de mamans et un moment de femmes ». Pour les papas, circulez, y'a rien à voir.

Vers 10h15, NKM met fin à l'échange, qui a porté sur les rythmes scolaires mais aussi le logement, « pour que tout le monde rentre travailler et faire ses courses ». Avec tous ces bavardages, c'était râpé pour le ménage...

Les retraités belges n'ont pas le moral...

C'est en tout cas ce que révèle le Huffington Post le 7 novembre dernier à propos du roi des Belges à la retraite, Albert II, qui se plaint "amèrement" de la réduction de son train de vie.

Depuis qu'il a passé la main, l'ancien souverain ne perçoit plus qu'une "dotation" annuelle de 923.000 euros bruts contre 11,5 millions d'euros lorsqu'il était en activité... Comble du ras le bol fiscal, il est à présent soumis à l'impôt sur la partie "traitement" de sa dotation et doit payer la TVA sur ses achats. Mais haut les cœurs, des solutions sont envisagées pour remédier à tant de difficultés comme la prise en charge par la Marine des frais de carburant de son luxueux yacht à moteurs, l'Alpa, d'une valeur estimée à 4,6 millions d'euros.

La FSU du Var organise un stage sur les retraites Mardi 4 février à la Bourse du travail de Toulon.

Anne Feray spécialiste de la question pour la FSU viendra :

- nous rappeler les revendications de la FSU sur le sujet,
- faire un point de la situation
- présenter concrètement les effets de la réforme.

Venez nombreuses et nombreux.

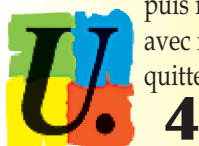
Si vous voulez participer, contactez la FSU en écrivant à fsu83@fsu.fr. La demande de stage est à faire un mois à l'avance, le modèle de lettre peut être téléchargé sur le site de la FSU.

Augmentation du «travail au noir» et du «travail au gris».

La solidarité nationale prend l'eau. Selon une étude publiée par O2-Market Audit, Le travail au noir a connu une forte augmentation en France entre 2008 et 2013. Un Français sur trois déclare travailler ou avoir travaillé "au noir" en 2013, contre 13% en 2008. La pratique se généralise dans le domaine des services. Ainsi, plus de la moitié des aides scolaires y ont recours ou encore 42 % dans l'accompagnement des personnes âgées. 20% des sondés reconnaissent également avoir recours au "travail au gris" (déclaration en partie des heures travaillées) contre 2% lors de la précédente étude.

Touche pas à mon pôle...

Le Canada a déposé un dossier devant une commission spécialisée de l'ONU pour étendre sa souveraineté sur le pôle Nord géographique et ses ressources, défiant le Danemark mais surtout la Russie. Sa réaction ne s'est pas fait attendre puisque le lendemain, à la télévision, Vladimir Poutine déclarait qu'il fallait : «accorder une attention particulière au déploiement d'infrastructures et d'unités militaires dans l'Arctique». Déjà, en septembre, la Russie avait montré les dents en faisant arraisonner un navire de l'association écologiste Greenpeace dont des membres avaient tenté d'escalader une de ses plateformes pétrolières en mer de Barents. Les trente membres d'équipage d'abord inculpés de «piraterie», puis de «hooliganisme» ont été maintenus en détention provisoire pendant deux mois malgré les protestations internationales, puis remis en liberté avec interdiction de quitter le territoire russe.



Rythmes scolaires : il faut ralentir la cadence !

La réforme des rythmes scolaires proposée par le ministre a été bâclée et le décret actuel ne propose aucune avancée concrète ni pour les élèves, ni pour les enseignants. Dans un sondage réalisé en novembre, 80% des enseignants interrogés sont favorables à une réforme des rythmes scolaires mais pas telle qu'elle est initiée par Vincent Peillon. (Harris interactive)

Une réforme ambitieuse ne saurait se satisfaire d'un simple changement d'emploi du temps mais doit pouvoir, par la concertation entre tous les professionnels de l'école, amener un réel mieux-être au sein de celle-ci, mieux-être plus que nécessaire après toutes ces années de casse qu'a subies l'école publique.

Dans le Var, seules 13 communes ont choisi de se lancer dans ce chantier dès cette rentrée et les difficultés rencontrées sont nombreuses. Comme dans le reste de la France, on peut relever : le problème du partage des locaux, la perte de repères subie par les élèves qui ont affaire à un nombre d'intervenants trop important dans des lieux non spécifiques, les inégalités qui s'accroissent entre les communes au niveau des activités périscolaires proposées tant du point de vue de la qualité que du coût engendré (pour les communes comme pour les familles), l'avis des conseils d'écoles négligé, des horaires au final peu respectueux du rythme des plus jeunes ...

Le SNUipp-FSU du Var a été à l'initiative d'actions pour réunir la profession et réfléchir collectivement sur la question : rassemblement le 4 septembre pour sensibiliser la population toulonnaise, assemblées générales des enseignants sur les rythmes sur l'ensemble du département, pétition nationale pour amener le ministre à la réécriture du décret, Ristt thématique sur ce sujet le 16 novembre dernier... Le ministre est resté sourd et la colère a continué de monter dans les écoles. Il est apparu comme évident au SNUipp-FSU du Var d'appeler à la grève les 14 novembre et 5 décembre. Avec 2 enseignants sur 3 dans le Var le 14 et plus de 40% des enseignants en grève en France le 5, la profession a envoyé un message

clair au ministre : il y a désormais urgence à suspendre cette réforme et à ouvrir la discussion pour écrire un nouveau décret sur les rythmes scolaires. Les bonnes questions doivent enfin être posées :

- Les élèves ont-ils besoin d'activités périscolaires dans l'école ou de récupérer les 2 heures d'enseignement qu'ils ont perdu depuis le passage à la semaine de 4 jours mise en place par Darcos en 2008 ?

- Cette réforme ne doit-elle pas permettre enfin de déconnecter le temps enseignant du temps élève et de réduire le temps de service des professeurs des écoles pour l'aligner sur celui des enseignants certifiés ? Le gouvernement invoque la nécessité de reconnaître le travail « invisible » des enseignants (43h par semaine selon une enquête réalisée par le SNUipp en 2012), voici l'occasion de passer des paroles aux actes.



Les enseignants ne sont pas dupes : la question des rythmes est un chiffon rouge agité par le gouvernement pour faire croire qu'il œuvre pour l'école. Pour la FSU, accorder une VRAIE priorité à l'école primaire c'est : créer davantage de postes, former des enseignants du RASED et les recruter en nombre suffisant pour lutter contre la difficulté scolaire, alléger les effectifs, prévoir plus de moyens matériels pour améliorer les conditions de vie des élèves au sein de l'école, revaloriser les salaires...

Il est temps de forcer le ministre à changer de cadence et d'obtenir une réforme qui soit un réel progrès. Nous ne l'obtiendrons apparemment pas autour d'une table de négociation mais bien dans la rue.

Aurélien Sanchez.



Que penser de la réforme pénale ?

La réforme pénale du gouvernement porte sur plusieurs axes. Si, pour le SNEPAP-FSU, certains points sont positifs (abrogation des peines planchers, fin de révocations automatiques), sur certains sujets, le projet est très décevant et manque d'ambition : nous regrettons que le projet ne soit pas allé plus loin dans la définition de la liberté sous contrainte ni dans l'affirmation claire selon laquelle les missions du SPIP (Services Pénitentiaires, d'Insertion et de Probation) sont des missions régaliennes, ce qui laisse la porte ouverte aux dérives en terme de délégations aux associations. De plus, nous sommes particulièrement choqués par l'abaissement des seuils des aménagements de peine (hors détention), projet qui va à l'encontre de la volonté de lutter contre la surpopulation carcérale et contre l'esprit même de la réforme qui s'appuie sur le constat largement partagé de la nocivité des courtes peines d'emprisonnement.

Cependant un élément essentiel voit le jour, et même si le dispositif de la contrainte pénale est à améliorer, la création d'une telle peine est incontestablement une avancée majeure pour le droit pénal français.



La contrainte pénale

Lors de son dernier congrès national en novembre 2012, le SNEPAP-FSU a voté une motion réclamant la mise en place d'une peine autonome de probation.

Avec la création de la contrainte pénale dans la liste des peines de l'article 131-3 du code pénal, notre corpus juridique se dote enfin d'une véritable peine de probation, une peine à part entière, et non un dérivé de la peine d'emprisonnement, comme c'est le cas du sursis avec mise à l'épreuve (SME). Il s'agit d'un incontestable pas en avant vers la reconnaissance de la probation, vers le déplacement du centre de gravité de la prison à la probation. Mais la création d'une nouvelle mesure en parallèle du dispositif existant est une hérésie

et nuit à la visibilité du dispositif. Rappelons que le SME est géré par le secteur associatif et qu'il prive les personnes concernées de probation.

La plus-value par rapport au SME est quasi inexistante. La juridiction peut prononcer une peine de contrainte pénale, applicable à tous les délits punis d'une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à 5 ans, lorsque la personnalité de son auteur et les circonstances de la commission des faits justifient un accompagnement socio-éducatif renforcé.

Il est profondément contradictoire de partir du principe que la contrainte pénale repose sur des suivis renforcés, alors même qu'elle vise un nombre de délits considérés comme les moins graves, et qu'il n'y a pas d'évaluation réelle au stade de son prononcé.

La coexistence avec le SME va conduire à prononcer des SME pour des infractions plus graves mais avec un suivi qui se voudrait plus léger.

Le SNEPAP-FSU portera, lors de ses prochaines rencontres

avec les parlementaires, sa revendication d'une peine de probation qui, faisant disparaître le SME, engloberait les autres mesures (TIG, PSE, SL, PE) pour les décliner en fonction des situations individuelles et de leur évaluation. Il en va de la lisibilité et de la simplification de l'architecture pénale, et de l'appropriation de la mesure par les professionnels, les personnes sous main de justice et les citoyens.

La crédibilité d'une telle peine est étroitement liée aux moyens qui seront alloués pour sa mise en œuvre, si les magistrats n'ont pas le sentiment d'un réel suivi après le prononcé, cette mesure demeurera largement inutilisée.

Les moyens

L'annonce de 1000 créations de postes au sein des SPIP est un réel effort pour sortir les services de décennies de carence en ressources humaines de tout type (personnel d'insertion et de probation, personnel administratif, psychologues...).

Cependant il ne permettra pas d'atteindre l'objectif annoncé de 40 mesures par agent à temps plein. Pour cela il faudrait doubler les effectifs des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation qui sont actuellement de moins de 3000 agents en postes.

Le SNEPAP-FSU restera vigilant pour que les annonces soient réelles et permettent la mise en place effective de la pluridisciplinarité dans les SPIP.

SCHONT Gautier

Pis-aller...

Le système éducatif sud-coréen a, à nouveau, été consacré par le classement PISA révélé mercredi 4 décembre. En mathématiques, comme en lecture, le pays se hisse à la première place parmi les pays de l'OCDE. Mais en dépit de ces bons résultats, en 2012, moins de 60 % des jeunes coréens se disaient être "heureux" à l'école. La même année, la moyenne de l'OCDE se situait à 80%. La pression du système éducatif coréen et les dépenses qui lui sont liées (nombreux cours particuliers) ont même une incidence sur le taux de natalité, l'un des plus faibles des pays dits développés. Plus grave, la Corée du Sud a le taux de suicide le plus élevé des pays développés (première cause de mortalité pour les sud-coréens de moins de quarante ans).

Les étudiants français vont mal...

C'est ce que révèle l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) parue le 10 décembre. 39% des 41 000 réponses exploitées font apparaître des problèmes « d'épuisement », 26% de « solitude et d'isolement », 22% des « problèmes de sommeil ». Un malaise qui est probablement lié à l'augmentation de la précarité chez les étudiants dont le budget moyen est de 681 euros. Les étudiants qui exercent une activité rémunérée qui empiète fortement sur leurs études (19%) se sentent plus épuisés et déprimés que les autres. Une activité qui pèse sur le bon déroulement de leurs études pour près de 20% d'entre eux.

Brèves sur l'actualité réalisées par Benoit Casals

L'extrême-droite pèse sur la vie politique française.

Ses scores, dans les urnes comme dans les sondages, sont préoccupants. Elle se nourrit de la désespérance sociale et du manque de perspectives politiques alternatives. Face à cela, la FSU a décidé de mener, avec d'autres organisations syndicales (CGT, Solidaires, organisations de jeunesse...), une campagne de longue durée contre l'extrême-droite. Il s'agit en particulier de déconstruire le logiciel du FN, thème par thème, et d'élaborer un argumentaire pour convaincre les salariées que l'extrême droite n'est pas la solution à leurs problèmes. Cette campagne commune débutera par une journée de travail à Paris le 29 janvier 2014. En parallèle, la FSU poursuit sa lutte contre les discriminations et les propos racistes, sexistes et homophobes.

C'est aussi l'extrême-droite et la droite réactionnaire qui mènent maintenant l'offensive contre ce qu'ils nomment «l'introduction du genre à l'école», en s'en prenant au dispositif «ABCD égalité» expérimenté dans dix académies. Prétextant la défense de la prétendue «complémentarité naturelle» des sexes, ils tentent surtout de légitimer la subordination des femmes et des filles. Pour la FSU, il s'agit bien de lutter contre les stéréotypes, qui génèrent discriminations, inégalités et violences, car c'est déjà dans les consciences que l'égalité doit devenir réelle.

Julien Giusiano.

Réseau Education Sans Frontières : agir pour plus de fraternité et de solidarité.

Le 1er juin 2013 à Paris, les militants de RESF venus de toute la France ont constaté l'absence de changements depuis l'élection de François Hollande, ainsi que le besoin d'une autre politique d'immigration.

Il est des lois non écrites qui sont au-dessus des lois de l'Etat : le 20 février 2012, le candidat Hollande écrivait à RESF que «la protection de l'intérêt supérieur des enfants doit primer». Amnésie ou désir de récupérer des soutiens à droite, voire à l'extrême-droite ? Poser la question, c'est déjà y répondre.

Arrêt immédiat des expulsions de jeunes en cours de formation !

Le 21 octobre dernier, dans toute la France, des rassemblements ont eu lieu afin de dénoncer la politique gouvernementale d'expulsion d'étrangers, en particulier de jeunes scolarisés. Le 12 octobre, un lycéen arménien, Khatchik, avait été expulsé après 3 semaines de rétention. Il est le premier lycéen parisien expulsé depuis... 2006 ! La même semaine, la jeune Leonarda, Rom de 15 ans, interpellée le 9 octobre dernier dans le cadre scolaire, a été immédiatement expulsée avec sa famille vers le Kosovo.



Le Président Hollande, en réaction à l'émotion légitime de nombreuses personnes, l'a ensuite invitée à rentrer en France, mais « seule » ! Une situation inédite...

Comme écrivait le poète...

«Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne.

Quatre-vingt-dix voleurs sur cent qui sont au bagne

Ne sont jamais allés à l'école une fois,

Et ne savent pas lire, et signent d'une croix.

C'est dans cette ombre-là qu'ils ont trouvé le crime.»

Victor Hugo, *Écrit après la visite d'un bagne* :

Ces mots, simples et puissants, devraient être relus et médités par les décideurs d'une politique aveugle et inhumaine.

Les expulsions continuent :

Dans le Var, deux pères d'enfants français, menacés d'expulsion, sont soutenus et accompagnés par les militants de RESF. L'un d'eux se trouve incarcéré pour 3 mois : il a refusé l'embarquement pour ne pas être séparé de ses enfants.

Les personnes, dans la plupart des cas, n'ont pas régularisé leur situation faute de soutien et d'information. Quand les militants sont informés, il est souvent trop tard.

Le 30 novembre, la marche contre le racisme a rassemblé des milliers de personnes, révoltées par les attaques racistes répétées contre la ministre Christiane Taubira : nous nous en félicitons. Reste maintenant à «enseigner les migrations», non seulement aux élèves «issus de l'immigration» (sic) mais à tous les élèves. Dans un article récent de la revue Pro-Asile, Benoît Falaise, historien, écrit : «En renvoyant sans cesse les élèves à une altérité radicale, cloisonnante et parfois folklorisée, on manquerait ce qui fonde l'apprentissage de l'histoire, à savoir la compréhension commune d'un passé collectif».

Inscriptions dans les écoles :

Il nous semblait que l'obligation scolaire était enfin une évidence pour tous.

Or, des collègues nous ont informés que des enfants ne pourraient pas être inscrits dans deux communes sans un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois ! Certains services font du zèle et retardent ainsi l'inscription des enfants. Jusqu'à présent, RESF était régulièrement saisi de cas d'enfants non scolarisés car leurs parents, souvent des Roms, étaient à la rue : la loi est sans ambiguïté, l'école est obligatoire pour tous les enfants (à partir de 6 ans), quelle que soit la situation de leurs parents.

Un nouveau CADA : un nouveau Centre d'accueil pour demandeurs d'asile vient d'être créé à Lorgues. L'hébergement des familles est prévu dans des appartements situés à Draguignan, Vidauban et Les Arcs. Le CADA de Toulon, de son côté, gagne 20 places supplémentaires. Dans le Var, 140 personnes en demande d'asile sont ainsi prises en charge, déclinaison locale des 2000 places supplémentaires annoncées au niveau national. Les militants veilleront à la scolarisation des enfants dans les meilleurs délais.

Pour RESF Var : Françoise DENIS, Xavier HARDY, Christiane VINCENTS
resf83@hotmail.fr

06 10 73 82 68

Il y a 110 ans, le premier syndicat enseignant... est varois !

Le congrès des Amicales d'instituteur-e-s a lieu à Marseille en 1903. La partie récréative du congrès se déroule à Toulon. Les congressistes choquent la presse réactionnaire en chantant à la fois La Marseillaise et L'Internationale, et le président du "Cercle des Instituteurs varois" annonce sa transformation prochaine en syndicat. Effectivement, il y a 110 ans, en 1904, la première association syndicale enseignante moderne - au début seul-e-s les instituteur-e-s se syndiquent - naît dans le Var !

Un contexte favorable

La 3ème République veut favoriser -et utiliser- le développement de l'école publique laïque, pour implanter durablement la République. Le pouvoir défend donc à l'occasion les instituteurs en butte à l'Eglise ou à des élus de droite (ainsi le préfet du Var réprimande le maire nationaliste de Toulon en dénonçant les classes surchargées !). Il voit d'un bon œil l'organisation des instituteurs en associations professionnelles : les "Amicales", fédérées au plan national.

D'autant plus qu'elles respectent le pouvoir en place : il est courant que leurs banquets accueillent des représentants de la hiérarchie (Inspecteur d'Académie) voire le préfet !

Pourquoi un syndicat ?

Les instituteur-e-s varois-e-s entendent créer un syndicat -et non plus une simple Amicale professionnelle- pour trois raisons, d'une étonnante actualité :

- c'est une forme d'organisation qui présente des avantages sur le plan juridique, elle permet une palette plus diverse d'actions qu'une simple association.

- il permet une défense des intérêts corporatifs, par exemple en organisant des sociétés d'assurance, ou en luttant contre l'emprise des pouvoirs locaux sur les écoles et les instituteurs.

- il marque une volonté de lien avec les autres salarié-e-s (d'ailleurs, pour les instituteur-e-s militant-e-s, adopter la forme du syndicat signifie en fait adhérer à la Bourse du Travail autrement dit à la CGT, créée quelques années avant et à l'époque seule confédération ouvrière existante).

Le syndicat n'est donc pas créé dans un but étroitement catégoriel.

Les Varois-e-s à l'avant-garde

Les Varois-e-s sont les premier-e-s à se constituer en syndicat, même s'ils/elles n'adhèrent pas tout de suite à la "Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs et d'Institutrices" (FNSI) qui se constitue peu après. Ils/elles sont en tout cas considéré-e-s avec respect dans le monde enseignant de l'époque, étant l'avant-garde du phéno-

mène de "syndicalisation" des Amicales : en leur sein, certains éléments entendent les détacher de l'aspect strictement corporatiste et de la dépendance à l'égard du gouvernement... pour les transformer en syndicats.

Face à la répression du pouvoir

Le gouvernement réagit vivement : de paisibles amicales corporatistes sont une chose, un syndicat en est une autre ! La répression s'exerce dès 1905 sur les instituteur-e-s syndiqué-e-s (déplacements d'office, tracasseries voire révocations). Ces dernier-e-s répliquent en novembre 1905 par un Manifeste des instituteurs syndicalistes, dont plusieurs varois sont signataires. Si le syndicalisme instituteur résiste tant bien que mal à la répression, ce n'est pas le cas du syndicat du Var : il se dissout et quitte la Bourse du Travail (donc la CGT), et ne se reformera que quelques années plus tard. Mais il aura durablement marqué les esprits par son initiative fondatrice et son esprit militant.

Le syndicat face aux pouvoirs locaux

Aujourd'hui, avec son décret sur les "rythmes scolaires", le gouvernement programme la mise sous tutelle des écoles et des personnels enseignants, par les pouvoirs locaux. Il est bon de regarder le passé, et de voir que l'école laïque s'est construite contre l'emprise de ces mêmes pouvoirs. Toute autre démarche mène à des déboires. Ainsi pour le syndicat du Var : certes, il peut compter sur le Conseil Général à majorité socialiste (seul parti de gauche à l'époque) qui vote une motion pour les soutenir ("Le Conseil Général du Var blâme le ministère pour avoir porté atteinte à la loi de 1884 sur les syndicats"), mais dès le moment où Clémenceau (sénateur varois) combat le syndicalisme et les revendications ouvrières, ses réseaux politiques locaux mènent la vie dure aux instituteur-e-s qui refusent de rentrer dans le rang, et finiront par affaiblir notablement l'outil d'action collective qu'est le syndicat.

Comme quoi il y a des combats qui sont toujours d'actualité !

Quentin Dauphiné

Bibliographie :

- Jacques Girault : *Aux origines du syndicalisme enseignant. Un exemple : le Var, Mélanges d'Histoire sociale offerts à Jean Maitron*, Paris, Editions ouvrières, 1976.

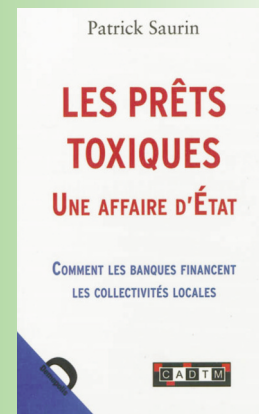
- François Bernard, Louis Bouet, Maurice Dommanget, Gilbert Serret : *Le syndicalisme dans l'Enseignement, des origines à l'unification de 1935*, tome 1, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1964.

Le Collectif varois pour un audit citoyen de la dette publique

auquel participe la FSU du Var a organisé le 11 décembre une conférence débat en présence de Patrick Saurin sur le thème :

LES PRETS TOXIQUES
QUAND LES BANQUES
ARNAQUENT
LES COLLECTIVITÉS
LOCALES

Un milliard d'euros par an, c'est ce que coûte aux collectivités, aux hôpitaux et aux organismes de logement social la spéculation des banques sur les dettes publiques locales. Une situation scandaleuse qui n'a pas suscité de réaction appropriée de la part des pouvoirs publics. Ce sont les contribuables qui payent à la place des banques, il s'agit là de choix politiques inavoués et inavouables, une véritable affaire d'Etat. Lors de ce débat, les questions suivantes ont été abordées :
Quels sont les mécanismes de ces prêts toxiques ?
Quelle est la responsabilité des différents acteurs ?
Quelles actions juridiques peuvent être engagées contre ces prêts toxiques ? Par les collectivités ? Par les citoyens ?
Comment promouvoir une prise de conscience et un combat citoyen ?



Rencontre avec Mohamed Mechmache

Mohamed Mechmache, responsable du collectif AC Le Feu, invité par le collectif « le droit au logement pour tous » auquel participe la FSU est venu le 24 octobre présenter les grandes lignes du rapport qu'il a remis au ministre chargé de la ville, François Lamy. Cette rencontre s'est tenue au centre social Nelson Mandela de La Seyne-sur-Mer, l'une des 2 seules villes du Var, avec La Garde, à respecter les taux imposés de logements sociaux.

Judi 24 octobre 2013 de 15h à 17h

au Centre Social et Culturel Nelson Mandela

Le Centre Social et Culturel Nelson MANDELA et
Le Collectif Départemental pour le droit
au logement pour tous*
organisent



Après une matinée remplie à écouter et répondre aux « mamans » de la cité Berthe, M. Mechmache a présenté son rapport. Son credo : il faut inciter les habitants à s'investir dans le débat public pour qu'ils reprennent en main leurs quartiers. Le message affiché sur son t-shirt est clair : « ça ne se fera pas sans nous »

Pour cela il préconise avec la sociologue Marie Hélène Bacqué la mise en place de comités locaux dotés d'un réel pouvoir et auxquels participent les habitants, pour que la participation citoyenne ne soit pas un vœu pieux, ce comité serait doté d'un fond propre permettant de soutenir les projets retenus. Le financement de ce fond se ferait par : 1 % sur le financement des partis politiques et 10 % des réserves parlementaires. Il serait géré par une autorité administrative indépendante composée au moins par 1/3 des habitants en associations.

Pour que la rénovation urbaine ne se fasse

pas sans les habitants, ils recommandent d'engager une démarche de co-construction dans les projets de territoire en mettant en place des « tables locales de concertation ». Ils souhaitent que les services publics reprennent une réelle place dans ces quartiers qui se sentent trop souvent délaissés, en mettant les habitants au cœur des services publics pour leur redonner du sens. Il ne s'agit pas de les remettre en cause, mais de les interpeller dans leurs missions et de prendre en compte les avis des utilisateurs.

Le rapport tacle aussi le financement des associations jugées trop clientéliste. Il préconise la création d'une fondation régionalisée qui recueillerait les fonds publics et privés qui pourraient être alloués pour réaliser des projets liés à la communauté : tous les projets retenus étant évalués chaque année par une commission. Il faut changer l'image de ces quartiers en favorisant le développement des médias locaux et les espaces de mémoires. Rares sont les élus et les professionnels qui résident dans ces lieux et le fossé social s'est agrandi en 10 ans. Il faut diversifier les recrutements et favoriser les parcours associatifs.

Tous ces éléments visent à ce que les habitants reprennent en main leurs quartiers. En favorisant leur investissement, Mohamed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué souhaitent une plus grande participation aux décisions collectives : on pourrait de cette façon aussi combattre l'absentéisme et la montée des extrémismes. Quelques éléments de ce rapport seront testés à partir de l'an prochain dans 12 sites choisis par le ministère.

Gérard Permingeat.

A QUI S'ADRESSER ?

FSU

83

Enseignement
Éducation
Recherche
Culture
Formation

FSU - Bourse du Travail

13, Avenue Amiral Collet, 83000 TOULON
Tél : 04.94.93.04.40 Fax : 04.94.93.04.74
Email : fsu83@fsu.fr ; site : http://sd83.fsu.fr

Instituteurs, Profs des Ecoles, Pégé SNUipp

GIUSIANO Julien, Immeuble le Rond point -
Avenue P et M Curie, 83160 La Valette
Tél. 04.94.20.87.33 Fax 04.94.20.87.34

Enseignement secondaire SNES

Dominique QUEYROULET, Coline ROZEROT,
208 rue Emile Ollivier, 83000 Toulon
Tél./ Fax : 04.94.92.36.77

Education Physique SNEP

Amar GUENDOZ / Gérard PERMINGEAT /
Fabienne RAIMBAULT / Brigitte REBOUT,
Tél : 04 93 86 19 52,
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 Toulon

Lycées professionnels SNUEP

Andrée RUGGIERO, FSU Var, 13 Av Amiral
Collet 83000 Toulon Tél : 06.79.44.06.81

Agents, Techniciens de labo, Ouvriers et Services agents territoriaux SNUACTE

Nonce Biondi, nbiondi@regionpaca.fr ;
Patrice Espenon, pespenon@regionpaca.fr ;
Valérie Dalmasso (agents de labo) au
06 11 18 62 29
FSU Var, 13 Av Amiral Collet, 83000 Toulon

Enseignement supérieur, SNESUP

Emilie Devriendt, emilie.devriendt@univ-tln.fr

SNU POLE EMPLOI

Viviane Driquez tel : 04 91 43 43 22
FSU Var, 13 av Amiral Collet, 83000 Toulon

Environnement SNE

Eric SERANTONI tel : 06 83 99 14 84
Parc National de Port Cros
Castel Ste Claire 83400 Hyères

Personnels de l'administration Pénitentiaire

SNEPAP Gautier SCHONT Annick KOURIO,
SPIP, 146 av Maréchal Foch, 83000 Toulon,
04 94 92 52 12

Equipement (DDE) SUP'Equip

Georges BLANC 06.28.34.05.62
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 Toulon

Infirmières conseillères de santé SNICS

Administration scolaire, universitaire, biblio-
thèques **SNASUB**

Assistantes sociales SNUAS FP

Protection Judiciaire Jeunesse **SNPES - PJJ**

Technique agricole public SNETAP

FSU VAR, 13 Av Amiral
Collet 83000 Toulon



FSU PACA

Bourse du travail,
23 bd Charles Nedelec,
13331 Marseille cédex 3